



Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et Agents de Maîtrise Territoriaux
de la Mairie de Villejuif
01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76
ugict.mairie.villejuif@gmail.com

Villejuif, le 3 septembre 2019



Syndicat des Ouvriers
et Employés Territoriaux
de la Mairie de Villejuif
01.46.78.93.87 – 06.17.33.09.82
la.cgt.villejuif@gmail.com

A l'attention de
M. Franck LE BOHELLEC, Maire

Objet : Préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 Septembre 2019 inclus.

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien prendre en compte ce nouveau préavis de grève.

Nos organisations restent disponibles pour toute négociation sur les revendications du personnel **dans son ensemble** :

- La mise au stage des agents en CDD ou CDI,
- le subventionnement du CASC,
- une solution de stationnement pour une plus grande partie du personnel,
- la suppression du CIA et l'augmentation globale de l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP tant que celui-ci n'a pas été abrogé par l'état,
- une meilleure prise en charge de la mutuelle,
- la prise en charge d'une assurance prévoyance pour vos agents,
- une meilleure participation à la restauration des agents,
- le respect des prérogatives des instances de représentation du personnel,
- une prise en compte réelle des maladies professionnelles et des accidents de service,
- et surtout un terme à la politique de management par la terreur menée par votre direction générale.

Nous n'avons pas été sans remarquer que la prise en charge d'une assurance prévoyance a été mise à l'ordre du jour du comité technique du 2 juillet, convoqué à nouveau le 29 août. Cette disposition n'a été négociée à aucun moment avec les organisations syndicales. Il est impératif, avant d'adopter le moindre dispositif, que cette négociation ait lieu, afin de trouver la solution qui permette au plus grand nombre d'agents de bénéficier de cette assurance. Elle ne pourra en aucun cas se tenir en comité technique sans négociation préalable.

Qui plus est, nous ne vivons pas dans un vase clos, et avons pris connaissance des attaques contre le statut général des fonctionnaires contenues dans la loi de transformation de la Fonction Publique.

Nous contestons notamment :

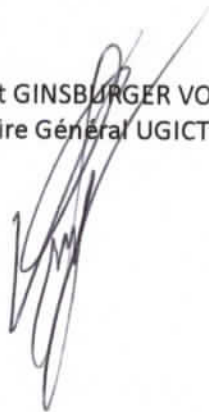
- La réduction du nombre de nos jours de congés,
- Un encadrement inacceptable du droit de grève,
- La facilitation du recours aux contractuels,
- La suppression des CHS CT,
- Le gel continu du point d'indice,
- Le RIFSEEP et son principe inique de rémunération au mérite,
- La modification des droits des agents en cas d'externalisation ou de privatisation de leur service,
- La transformation des CAP,
- La transformation de la médecine du travail et de la médecine de prévention.

En conséquence, nous appelons les agents municipaux à des journées de mobilisation et de grève de 0 à 24 h pour les journées 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 Septembre 2019 inclus.

Nous vous rappelons que le dernier alinéa de l'article L. 2512-2 du Code du travail est applicable à la Fonction Publique Territoriale et il impose aux parties à la grève (employeur et employés), de négocier pendant la durée du préavis. Ces parties ont 5 jours pour tenter de trouver une solution et éviter la grève. Aussi, nous nous réservons le droit de recourir à tout moyen légal pour que vous soyez rappelé à cette obligation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations.

Vincent GINSBURGER VOGEL
Secrétaire Général UGICT CGT



Nadia AÏT-AMER-COURGEAU
Secrétaire Générale CGT O/E

